|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| WO/PBC/22/13  |
| ORIGINAL : anglais |
| DATE : 4 août 2014 |

**Comité du programme et budget**

**Vingt‑deuxième session**

**Genève, 1er – 5 septembre 2014**

RAPPORT SUR L’ÉTAT D’AVANCEMENT DU PROJET RELATIF AU RENFORCEMENT DES NORMES DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITÉ POUR LES BÂTIMENTS EXISTANTS DE L’OMPI

*établi par le Secrétariat*

# Introduction

1. Le présent document vise à informer le comité du programme et budget (PBC) de l’état d’avancement du projet relatif au renforcement des normes de sûreté et de sécurité pour les bâtiments existants de l’OMPI depuis le précédent rapport soumis à la vingt et unième session du comité du programme et budget, en septembre 2013 (WO/PBC/21/9).

# Aperçu de l’état d’avancement du projet

1. Le projet relatif au renforcement des normes de sûreté et de sécurité au siège de l’OMPI siège prévoyait trois grandes phases de mise en œuvre :
	1. **Phase I :** application de “principes de gestion des risques” et établissement de mesures de prévention efficaces, axées sur l’évaluation des différents systèmes techniques requis, la compatibilité infrastructurelle et les partenariats internes et externes favorisant l’élaboration d’une conception globale de la sûreté et de la sécurité conformément au cadre d’exécution du projet et aux normes H‑MOSS en vigueur (achevée);
	2. **Phase II :** établissement des cahiers des charges, y compris les dossiers d’exécution pour les entreprises de construction et les prestataires de services, réalisation des appels d’offres pour ces services et acquisition du matériel technique et des systèmes d’appui en matière de communications et de connexion (achevée en mai 2014); et
	3. **Phase III :** exécution concrète du projet, son suivi, son achèvement et sa livraison à l’OMPI (en cours).
2. Au moment de la rédaction du présent rapport, l’état d’avancement des mesures techniques et des phases de suivi et les échéances prévues s’établissaient comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Éléments du projet** | **Situation actuelle** | **Achèvement prévu** |
| Sécurisation du périmètre (FIPOI) | Phase III en cours,taux de progression : 85%  | Octobre 2014 |
| Sécurité interne (OMPI) | Phase III en cours,taux de progression : 90%  | Septembre 2014 |

1. L’application progressive des mesures de sécurisation du périmètre de l’OMPI selon les normes H‑MOSS a été affectée par les travaux de construction de la nouvelle salle de conférence. L’accès au chantier reste la considération essentielle alors que l’achèvement des travaux approche. En général, les mesures de renforcement de la sûreté et de la sécurité sont mises en œuvre en dernier étant donné qu’elles dépendent des différents éléments d’infrastructure à mettre en place.
2. Les mesures de sécurisation du périmètre se poursuivent, les infrastructures antivéhicules pour les bâtiments AB, GBI et GBII, ainsi que la majeure partie du bâtiment du PCT (90%) ayant été achevées en 2013. Le nouveau Centre d’accès (situé devant le bâtiment AB) est ouvert et opérationnel depuis le début du mois d’août 2014. La sécurisation du périmètre de la nouvelle salle de conférence sera achevée à l’automne 2014.

# Objectifs atteints durant la période couverte par le présent rapport

1. Ainsi qu’il est indiqué dans le précédent rapport soumis au PBC, un réseau informatique local (LAN) dédié a été installé au Centre de contrôle vers la fin de 2012. Cette infrastructure informatique essentielle a permis de connecter un certain nombre de systèmes techniques au Centre de contrôle fin 2013 et début 2014 (télévision en circuit fermé, contrôle des accès, systèmes anti‑intrusion). Ce réseau local dédié est crucial pour assurer la disponibilité des systèmes essentiels de sûreté et de sécurité, qui fonctionneront de manière autonome par rapport à tous les autres réseaux informatiques de l’OMPI. D’ici septembre 2014, le reste de ces systèmes de communications, de surveillance et de détection devrait avoir été intégré à ce réseau local dédié.
2. La construction du nouveau Centre d’accès a été achevée et il a été officiellement livré à l’OMPI. Les technologies modernes dont il dispose permettront au Service de coordination de la sûreté et de la sécurité (SCSS) de l’OMPI de gérer en amont l’accès des piétons et des véhicules à tous les locaux de l’OMPI. La formation du personnel de l’OMPI et des gardes extérieurs à l’utilisation de ces systèmes de haute technologie a été achevée en juillet 2014. L’adaptation et l’essai de nombreux systèmes techniques de surveillance et d’intervention sont en cours.

# Utilisation du budget approuvé

1. Il est rappelé que le projet d’amélioration des normes de sûreté et de sécurité pour les bâtiments existants de l’OMPI devait être financé conjointement par l’OMPI et le pays hôte. La part du pays hôte dans le financement du projet s’élevait à 5 millions de francs suisses et portait sur différentes mesures de sécurité externe, alors que le budget approuvé de l’OMPI, d’un montant de 7,6 millions de francs suisses, portait sur des mesures de sûreté et de sécurité internes (document A/46/10 Rev.).
2. Le projet touche au but et les principaux éléments figurant dans l’énoncé du projet seront achevés dans le respect du budget approuvé par les États membres de l’OMPI. Ce projet complexe a permis de tirer un certain nombre d’enseignements concernant la mise en œuvre de technologies spécifiques à la sûreté et à la sécurité et les besoins en appui technique qui n’étaient pas prévus dans l’énoncé initial du projet. Ces questions seront traitées de manière plus détaillée dans le rapport de clôture final du projet.
3. Il convient de rappeler que, en 2008, les États membres ont approuvé un budget de 7 600 000 francs suisses pour financer ce projet, selon les estimations figurant à l’annexe I du document WO/PBC/13/6(a).
4. Il convient également de rappeler que certaines modifications ont dû être apportées au concept initial (voir le document WO/PBC/18/6). Des modifications supplémentaires se sont révélées nécessaires concernant l’ampleur des travaux et les spécifications des systèmes de sécurité pour le nouveau Centre d’accès. Il a fallu revoir en conséquence les priorités et le calendrier de certaines activités pour atteindre les objectifs voulus.
5. Au 30 juin 2014, un montant de 12 400 208 francs suisses sur le budget total alloué au projet avait été dépensé ou engagé, comme indiqué dans le tableau ci‑dessous :

|  |
| --- |
| *Montants en francs suisses* |
| **Budget approuvé par les États membres en décembre 2008**  | **7 600 000** |
| **Participation du pays hôte** | **5 000 000** |
| **Budget total disponible** | **12 600 000** |

|  |  |
| --- | --- |
| **État des engagements**  | *Montants en francs suisses* |
| Montants engagés par l’OMPI | **7 533 208** |
| Montants engagés par le pays hôte | **4 867 000** |
| Montant total des engagements | **12 400 208** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Solde**  | *Montants en francs suisses* |
| Solde OMPI | **66 792** |
| Solde pays hôte | **133 000** |
| Solde total disponible | **199 792** |

1. Le paragraphe de décision ci‑après est proposé.
2. *Le Comité du programme et budget a pris note du rapport sur l’état d’avancement du projet relatif au renforcement des normes de sûreté et de sécurité pour les bâtiments existants de l’OMPI (document WO/PBC/22/13).*

[Fin du document]